BULLETIN

MUNICIPAL

N°3

AVRIL 2021

PROTÉGEZ-VOUS CONTRE LA COVID

Ville d'Aubigny-sur-Nère aubignysurnere www.aubigny.net application

ÉDITO DU MAIRE

Rarement l'adage « jamais deux sans trois » n'aura été aussi pénible à vivre pour une collectivité comme la nôtre. Je pense bien sûr à ce troisième épisode de confinement qui, même s'il est plus léger que les deux premières versions, n'en est pas moins extrêmement impactant pour nombre d'activités professionnelles, à commencer par nos commerces, nos restaurants, cafés, nos associations culturelles et sportives.

Mes pensées vont donc en priorité à tous ceux qui, professionnellement ou en tant qu'utilisateurs, membres d'associations, se voient empêchés de vivre normalement leurs activités et loisirs.

La solution pour sortir enfin de cette crise, nous la connaissons. C'est la vaccination. Comme vous le savez, je me suis personnellement battue pour obtenir un centre de vaccination à Aubigny. Les débuts ont été laborieux à cause du nombre très limité de doses de vaccins disponibles. L'ARS a reconnu l'efficacité de l'organisation de notre centre porté financièrement par la commune et depuis quelques semaines le nombre de doses disponibles a commencé à augmenter.

Le processus de vaccination s'accélère donc, mais reste insuffisant. Sachez qu'il est pour notre équipe municipale l'absolue priorité, même si nous sommes totalement dépendants des décisions et livraisons des autorités nationales. Je voudrais remercier tous ceux qui se mobilisent pour permettre le bon fonctionnement de notre centre de vaccination, à savoir nos médecins, infirmières, les nombreux bénévoles, les services de la Ville et nos élus tous pleinement engagés dans ce combat.

Malgré le contexte sanitaire, soyez assurés que notre volonté d'avancer dans notre programme est intacte. La municipalité, élus et techniciens sont au travail pour poursuivre la modernisation, améliorer le cadre de vie et développer l'attractivité de notre cité. Le classement de notre ville dans le dispositif national « Petites villes de demain » nous ouvre des perspectives nouvelles pour la mise en place d'actions de revitalisation et pour les aides aux propriétaires.

Conscients du rôle moteur que jouent les collectivités, nous avons souhaité engager de nombreux travaux qui soutiennent l'activité économique. De même, nous avons maintenu à un niveau important les aides financières à nos associations malgré leur quasi impossibilité de fonctionner depuis un an.

Restons optimistes et volontaires, protégez-vous et prenez soin de vos proches.

Laurence RENIER
maire d'Aubigny-sur-Nère

SOMMAIRE

Page 5 : signature de la convention Police Municipale - Gendarmerie
Page 6 : la cantine s'adapte au protocole sanitaire
Pages 8 - 9 : les travaux dans la ville
Page 10 : éco-paturage : Aubigny choisit les vaches écossaises
Page 11 : du nouveau dans les commerces
Page 12 : budget 2021
Page 13 : Aubigny, petite ville de demain
Page 14 : covid, le centre de vaccination
Page 15 : du nouveau pour la rentrée scolaire
Page 16 : les festivités

Directeur de la publication : Laurence RENIER, Maire d'Aubigny-sur-Nère
Conception, rédaction, mise en page : Service Communication - Mairie d'Aubigny-sur-Nère
Impression : Imprimerie ICE - Sancerre
Crédits photos : Mairie d'Aubigny-sur-Nère, Joëlle BRIATTE, Agnès HERTAULT, Freepik
Nombre d'exemplaires : 3 200
Dépôt légal à parution
www.aubigny.net

RETOUR EN IMAGES

L'épidémie de la COVID 19 et le confinement ont bouleversé l'organisation des manifestations. Cependant, certaines animations ont pu être proposées aux Albiniens. Retour sur ces moments qui ont animé la ville.

MARCHÉ DE NOËL

Belle affluence pour le tout premier marché de Noël organisé par le Rotary-Club Aubigny-Argent. Les 29 exposants réunis dans la cour du château proposaient des produits locaux, festifs et gourmands.

Association caritative, le Rotary-Club finance de nombreuses actions, notamment dans les Ephad du secteur.

COLIS DE NOËL

Des élus et des bénévoles ont confectionné et distribué 864 colis de Noël aux aînés de notre ville (à partir de 70 ans).

Ces gourmandises (biscuits, chocolatsw, terrines, vins, etc.) sont offertes par la municipalité et proviennent exclusivement de fournisseurs et artisans locaux.

ARTISTES EN HERBE

Plus de trente dessinateurs en herbe ont participé au concours du plus beau dessin de Noël organisé par l'Office de Tourisme Sauldre et Sologne. Pour cette deuxième édition, le thème était « mon beau sapin ».
Les six lauréats ont reçu une récompense provenant du magasin de jouets « La Ronde Enfantine ».

Rendez-vous en décembre pour le prochain concours !

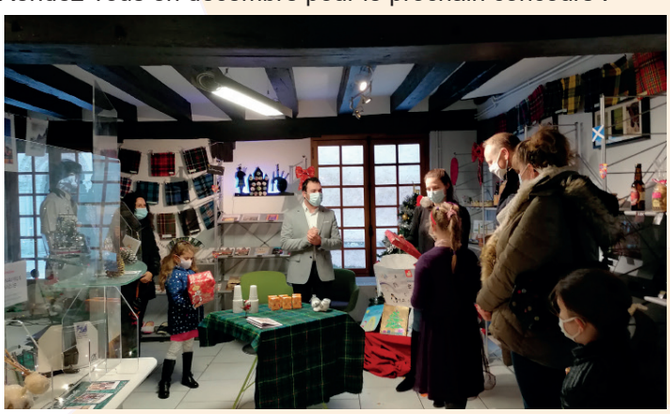

CONCERT VIRTUEL

A l'occasion des fêtes de Noël, la chorale des enfants de l'école Sainte Solange a chanté pour les résidents de la maison de retraite. Mais contrairement aux années précédentes, Covid oblige, c'est en vidéo que nos aînés ont pu apprécier leurs chants et poésies.

LE CHIFFRE

12 476 €

Les Albiniens ont une fois encore fait preuve de générosité. 12 476 € ont été collectés au profit de l'AFM, en don, ou en se rendant sur l'unique stand présent cette année, place du marché.

Bonbons, confitures, objets décoratifs (pliage de livres) étaient proposés à la vente ainsi que les plats préparés par une toute nouvelle association « Les Racassons », dont le but est de récolter des fonds pour les associations caritatives.

CONCOURS DES MAISONS ILLUMINÉES

Un grand merci aux 84 particuliers et 38 commerces qui ont participé au concours d'illuminations de Noël, contribuant ainsi à l'embellissement de notre cité.

CATÉGORIE MAISONS INDIVIDUELLES :

- **1er :** Monsieur Laurenson et Madame Guimard, Ruelle des Quilles
- **2ème :** Monsieur et Madame Appert, Rue Pierre Clostermann
- **3ème :** Monsieur Plançon et Madame Mouly, Rue Queue de Pelle
- **4ème :** Monsieur et Madame Bouquin, Rue Louise de Kéroualle
- **5ème :** Madame Marhoefer, Route de Sainte Montaine

CATÉGORIE QUARTIERS : Impasse du Champ du Buisson

Félicitations aux rues Pierre Clostermann et Louise de Keroualle pour le nombre de maisons illuminées.

CATÉGORIE COMMERCES :

- **1er :** Fleuriste Devienne
- **2ème** : Boulangerie Messelier
- **3ème (exæquo)** : Pâtisserie Baron et Boulangerie Kock

PRIX « Coup de cœur de Madame le maire »
Boucherie chevaline Séchet

MARCHÉ DU VIN ET PRODUITS DE TERROIR

Spécialités périgourdines ou antillaises ? Vins de Bourgogne ou du Val de Loire ? Tous les gourmands ont pu trouver leur bonheur lors de cette 11ème édition du marché du vin et produits de terroir organisé par le Rotary-Club Aubigny-Argent.

27 exposants venus de la France entière, plus de mille visiteurs, une belle réussite.

Et comme toujours, les fonds récoltés sont destinés à des associations locales.

LES ÉLUS AUX COTES DES AGRICULTEURS

Le 6 avril 2021, de nombreux maires et élus de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne s'étaient donné rendez-vous à Aubigny. Ils tenaient à accueillir et à apporter tout leur soutien aux agriculteurs du territoire se rendant à Bourges afin d'y manifester.

Inquiets de l'ouverture prochaine des négociations sur la réforme de la PAC (Politique agricole commune), les agriculteurs étaient appelés à se rassembler devant la préfecture du Cher.

Par leur présence, les élus ont tenu à montrer leur solidarité à ce secteur d'activité vital pour le territoire.

SÉCURITÉ

Signature de la convention Police Municipale-Gendarmerie

Madame le maire, Laurence Renier, le procureur de la République de Bourges, Joël Garrigue, le préfet du Cher, Jean-Christophe Bouvier ont signé le 24 février 2021 la nouvelle convention communale de coordination de la Police municipale et des forces de sécurité de l'Etat (La Gendarmerie nationale sur le territoire de la commune).

Cette convention, qui remplace la précédente signée en 2000, encadre la coopération entre la Police municipale et la Gendarmerie. Le rôle et les missions de chacun sont ainsi clairement définis.

Cette coopération est essentielle concernant l'échange d'informations relatives à l'ordre, la sécurité et la tranquillité publique.

La Police municipale, qui a une très bonne connaissance de la population, peut transmettre des informations utiles lors d'enquêtes, notamment des enregistrements de vidéo-protection.

La coopération est également indispensable pour toutes les missions communes : sécurité routière, plan Vigipirate, encadrement d'évènements exceptionnels comme les Fêtes Franco-écossaises.
La Police Municipale et la Gendarmerie se réuniront une fois par trimestre. Les résultats en matière de sécurité routière y seront systématiquement abordés.

Mise en sécurité des immeubles, locaux et installations

Des tuiles ou des ardoises chutent de votre toiture ? Des matériaux tombent de votre façade ? En tant que propriétaire, l'entretien et la sécurité de votre bâtiment vous incombent.

Depuis le 1er janvier 2021, la procédure de mise en sécurité des immeubles, locaux et installations a remplacé la procédure des édifices menaçant ruine (péril).

Si les désordres touchant votre immeuble présentent un danger pour la sécurité de ses occupants, des usagers du domaine public ou des voisins, la Commune vous en informe et vous invite à y remédier.

Si la situation reste inchangée, la Commune engage alors la procédure de mise en sécurité : elle peut procéder à toutes visites utiles pour évaluer les risques et dresse un rapport constatant les situations d'insécurité. Un arrêté, notifié au propriétaire, fixe les travaux à réaliser et les délais dans lesquels ils doivent être effectués.
En cas d'extrême urgence, la Commune peut demander auprès du Tribunal Administratif la nomination d'un expert qui agira dans les 24 heures.

Si les travaux ne sont pas effectués, la Commune fixe par arrêté une astreinte financière par jour de retard et exécute d'office les travaux aux frais du propriétaire.
La Commune reste vigilante : elle a eu recours, à plusieurs reprises, aux anciennes procédures de péril et n'hésite pas à les mener à terme afin d'assurer la sécurité de tous (par exemple, l'exécution d'office de travaux de façades ou la démolition d'un ensemble immobilier comme récemment rue du Bourg Coutant).

A Aubigny, à ce jour, 13 bâtiments sont concernés par une procédure de péril.

ENFANCE ET JEUNESSE

Accueil de loisirs sur le thème de la magie et du cirque

Tous les enfants ont participé au spectacle de clowns organisé par l'animateur Yann Costa. Ce spectacle a clôturé la première semaine des vacances d'hiver dans la bonne humeur et les fous rires. L'accueil de loisirs qui fonctionne dorénavant sur deux semaines a accueilli soixante-quatre enfants de 3 à 12 ans.

La cantine s'adapte au protocole sanitaire

Malgré la crise sanitaire, la cantine de l'école des Grands Jardins n'a pas connu de baisse de fréquentation (283 repas par jour en moyenne). Afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions tout en respectant le protocole sanitaire très strict, Jean-Marie Raffestin (responsable du restaurant scolaire) et son équipe ont dû revoir toute leur organisation.

Et comme les élèves de classes différentes ne doivent pas être mélangés, c'est presque un service par classe qu'il faut gérer : du lavage des mains dès l'arrivée à la cantine (robinets systématiquement désinfectés), à l'installation à table (une table par classe, une place sur deux occupée, enfants assis par ordre alphabétique), puis le déjeuner proprement dit.

Une fois le repas terminé, tables, chaises et pichets à eau sont désinfectés avant qu'une autre classe puisse s'y installer.

Une charge de travail supplémentaire pour le personnel qui a su s'adapter.

Sensibilisation à la différence

En soutien à la Journée mondiale de la trisomie 21, les enfants de l'école des Grands Jardins ont participé le mardi 23 mars à l'opération «chaussettes dépareillées». Une action symbolique d'acceptation et de sensibilisation à la différence.

Les CM2 de l'école des Grands Jardins ont rédigé un projet de loi

Une classe de CM2 de l'école des Grands Jardins participe au 25ème Parlement des enfants et a rédigé un projet de loi. Avec leurs enseignantes, les enfants ont pendant plusieurs mois discuté, débattu puis rédigé ce texte.

Venus à leur rencontre, c'est attentifs que Laurence Renier, le maire, François Cormier-Bouligeon, le député de la circonscription et Nathalie Lenski, la sous-préfète, ont écouté leurs propositions, qui mettent l'accent sur «la nécessité de s'alimenter de façon plus durable».

Des masques inclusifs pour les écoles

La Municipalité a fourni 24 masques «inclusifs» aux enseignants de l'école élémentaire des Grands Jardins et de l'école maternelle du Printemps.

Munis d'une fenêtre transparente, ces masques permettent aux enfants de voir la bouche de leur professeur, et donc leurs expressions.

L'apprentissage de la lecture et de la prononciation s'en trouve ainsi grandement amélioré.

Les jeux pour enfants sont fermés: pourquoi ?

Comme vous l'avez constaté, les aires de jeux pour enfants ne sont pas accessibles depuis le début de la pandémie.

En effet, la Commune, responsable de l'application des mesures gouvernementales, doit être en mesure de désinfecter les jeux après chaque utilisation et surveiller que vous ne soyez pas plus de 6 présents simultanément sur le site. Nous ne disposons pas du personnel nécessaire pour répondre à ces directives.

Néanmoins, dès la levée de ces restrictions, vos enfants pourront découvrir une nouvelle aire de jeux dans les Grands Jardins ! Les jeux du Parc des sports feront l'objet quant à eux d'une étude à laquelle nous souhaitions associer le Conseil municipal de jeunes. Malheureusement, la crise sanitaire ne nous a pas permis d'installer ce conseil jusqu'à présent : beaucoup de projets restent à venir, vos enfants auront encore de belles surprises !

ITRAVAUX

Nouveaux équipements et nouveaux aménagements, entretien et réparations : le point sur les travaux en cours, ou achevés.

Réfection du pont du Moulin du Bois

Le pont routier du Moulin du Bois avait besoin d'une bonne rénovation.

Les services techniques ont procédé au remplacement de tous les madriers du tablier ainsi qu'à la réfection des garde-corps.

Des arbres plantés au Parc des Sports

Chênes, chênes des marais (Palustris), châtaigniers, frênes, hêtres…32 arbres au total ont retrouvé les rives du petit étang.

Plantés en décembre par les services municipaux, ils ont déjà 15 ans d'âge et proviennent des pépinières Testard, à Aubigny.
Rappelons que c'est la mort dans l'âme qu'il avait fallu cet été abattre les arbres rendus dangereux par les canicules successives.

Nouvel accès piéton

En permettant de traverser l'ancienne voie de chemin de fer en toute sécurité, ce nouvel aménagement réservé aux piétons et aux cyclistes relie le parking du Pré qui Danse aux jardins familiaux.

Il étend ainsi le cheminement pédestre albinien, permettant à tous de rejoindre l'aval de la Vallée de la Nère et d'admirer les jardins colorés de nos amis Hmongs.

Rénovation de la fontaine

Après une interruption de plus d'un an, la fontaine de l'îlot Sainte Anne a retrouvé ses jets d'eau.

Son arrêt en 2019 avait été rendu nécessaire par une importante fuite d'eau.

Cet hiver, l'entreprise spécialisée VERTICAL (basée dans l'Indre) l'a remise en état et a étanchéifié la structure.

Coût des travaux : 44 996 € TTC

Une nouvelle sirène

La sirène située au-dessus du bâtiment de la Police Municipale a été remplacée le vendredi 26 mars.

Comme elle est plus petite que l'ancienne (qui ne fonctionnait plus depuis plusieurs années) on l'aperçoit à peine sur son socle. Mais on l'entendra bien, notamment chaque 1er mercredi du mois à midi, lors des tests de fonctionnement mensuels.
Coût des travaux : 23 144,04€ TTC

Construction de deux courts de tennis couverts

Avec la construction d'une salle qui abritera deux courts couverts, la ville d'Aubigny se dote d'un nouvel équipement sportif.

Situé au parc des sports, près des vestiaires de rugby, cet équipement sera également utilisé par les écoles, associations et CRJS.

Commencés en mars, les travaux dureront 7 mois. A noter que l'accès voiture se fera directement par la route de la Chapelotte.

Jardin du souvenir au cimetière

Les services municipaux ont aménagé au sein du cimetière un jardin du souvenir. Ce lieu dédié permet aux familles qui le souhaitent la dispersion des cendres des défunts ayant opté pour la crémation.

Orné d'une vingtaine d'arbres - les magnolias précédemment installés dans les bacs rue du Prieuré pendant la période estivale, liquidambars, ginkgos bilobas - et d'une vaste pelouse, ce jardin de 320m² se veut un endroit paisible où les proches peuvent se recueillir. C'est également un lieu de souvenir.

Des registres (murets destinés à recevoir les plaques gravées au nom des défunts) et des bancs y ont été installés. Un nouveau columbarium va également voir le jour.

Coût des travaux : 23 555 € TTC

Rénovation de la maison rue du Bourg Coûtant

En 2020, la commune a acquis le bâtiment situé en prolongement de la Maison François 1er, rue du Bourg Coûtant.

Après la démolition du hangar attenant et la création d'un espace public, les services techniques de la commune ont débuté les travaux à l'intérieur du bâtiment.

Comme l'équipe municipale s'y est engagée, ce lieu sera dédié à l'art du textile.

La nouvelle gendarmerie bientôt opérationnelle

Les travaux de la nouvelle gendarmerie située zone du champ des Tailles, à la sortie sud d'Aubigny, sont en cours d'achèvement.

Les militaires vont bientôt pouvoir intégrer des locaux modernes et fonctionnels, plus spacieux et mieux sécurisés. L'accueil du public et les conditions de travail des gendarmes seront grandement améliorés.

Outre les locaux de service, la commune est aussi maître d'ouvrage des 4 logements destinés aux gendarmes adjoints volontaires.

L'office HLM Val de Berry, qui porte la construction des 14 logements de la gendarmerie, poursuit les travaux avec quelques mois de décalage.

ENVIRONNEMENT

ÉCO-PÂTURAGE : AUBIGNY CHOISIT LES VACHES D'ÉCOSSE

Si vous allez vous balader chemin de la Nère, préparez-vous à des rencontres inhabituelles. Inhabituelles mais sympathiques. En contrebas, dans la zone herbeuse qui longe la promenade, un petit troupeau de vaches écossaises (pays des Ecossais oblige) va bientôt occuper les lieux. A l'abri de leur vaste enclos, ces animaux ont pour mission d'entretenir le site.

La Municipalité a eu cette idée d'éco-pâturage, (mode d'entretien écologique des espaces naturels par le pâturage d'animaux herbivores) afin de limiter le passage des tondeuses et faucheuses, et pour renforcer l'attrait touristique du chemin de la Nère.

LES HIGHLAND CATTLE

Plus petites que nos vaches locales, les Highland Cattle sont originaires des Highlands, en Ecosse. Le plus souvent roux, le pelage est long et dense, leur recouvrant même les yeux. Leurs longues cornes horizontales sont très caractéristiques.

Cette race rustique est très à l'aise dans les zones marécageuses et idéale pour l'éco-pâturage. A Aubigny, elles trouveront toute leur nourriture le long de la rivière et ne seront pas nourries par l'homme.

Les vaches seront présentes de mai à septembre et passeront l'hiver chez leur éleveur. Avant de revenir au printemps prochain…

INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

Afin de mieux connaitre son patrimoine naturel, et de mieux le préserver, la commune d'Aubigny souhaite réaliser un inventaire de la biodiversité communale (IBC).

Il s'agira de recenser et de localiser la faune et la flore présentes sur l'ensemble du territoire de la commune. A partir de cet état des lieux précis, des actions favorables à la biodiversité pourront être mises en place : gestion et valorisation des espaces naturels, restauration des milieux dégradés, sauvegarde d'espèces emblématiques, prise en compte de la biodiversité dans les différents projets communaux, etc.

Pour mener à bien ce projet, la municipalité a choisi l'association Nature 18, qui bénéficie d'une bonne expertise dans ce domaine. Cet inventaire durera deux années et sera subventionné par la Région à hauteur de 80 %.

Pendant toute sa durée, Nature 18 proposera régulièrement des animations gratuites aux Albiniens (conférences, sorties naturalistes) ainsi que des activités aux enfants de l'accueil de loisirs (dès cet été), puis des écoles.

A noter que l'IBC est également une opération participative. Chacun peut y prendre part en consignant ses observations de faune sur le site www.faune-cher.org.

ÉCONOMIE

DU NOUVEAU DANS LES COMMERCES

SO PRETT'YS

Le coup de cœur de Sophie Weickert pour Aubigny s'est traduit par l'ouverture d'une nouvelle boutique de vêtements, So Pretty's.Vêtements multi-marques et tendance.

34 rue du Prieuré

LA SOUCOUPE VOLANTE

Michèle Rambaud met l'artisanat français à l'honneur dans sa boutique la « Soucoupe Volante ». Déco, souvenirs, linge de maison, etc. Que des produits de qualité, conçus et fabriqués exclusivement en France, comme sa célèbre création, la boule à neige « Birette ».

28 rue du Prieuré

GARAGE RENAULT

Sandrine Têtu a pris la direction du garage Renault. Un véritable passage de témoin pour le tout récent retraité Gilles Guérard, dont la famille était à la tête de l'entreprise depuis 3 générations.

route de Bourges

LA P'TITE GRAINE

Un nouveau concept à Aubigny : des produits alimentaires écoresponsables vendus en vrac. C'est ce que propose Sophie Debachy dans son épicerie «La P'tite Graine ».

22 place Adrien Arnoux

GOMETTE TATOUAGE

«Gomette Tatouage» fait peau neuve. Installé depuis 3 ans rue des Foulons, le salon de tatouage vous accueille désormais dans son nouveau local refait à neuf.

27 avenue du Général de Gaulle

BRASSERIE DES STUARTS

En créant sa micro-brasserie artisanale, Aymeric Thibert voulait mettre à l'honneur Aubigny et son passé écossais. C'est chose faite avec sa bière 100 % albinienne, la «1423», déclinée pour l'instant en 3 variétés, blonde, rousse fumée et triple malt.

25 rue Cambournac; présent le samedi sur le marché

FINANCES

BUDGET 2021:
PAS D'AUGMENTATION DES IMPÔTS LOCAUX

Le 1er mars, le conseil municipal a voté son budget 2021. Grâce à une maîtrise des dépenses courantes et la recherche de cofinancement, le budget 2021 permet d'engager de nouveaux investissements, et ce, sans toucher aux taux d'impositions, conformément à la volonté des élus de ne pas augmenter la pression fiscale.

Le montant du budget s'élève à 8,7 M€, auquel s'ajoutent les budgets de l'Eau et de l'Assainissement (2,12 M€) ainsi que le lotissement du Moulin des Filles (195 000 €).

UN BUDGET DE 12,6 M€
dont **8 700 000 €** en fonctionnement
dont **3 900 000 €** en investissement

MAINTENIR LA QUALITÉ DES SERVICES À LA POPULATION

Le budget communal de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 8,7 M€. La répartition s'opére de la façon suivante :

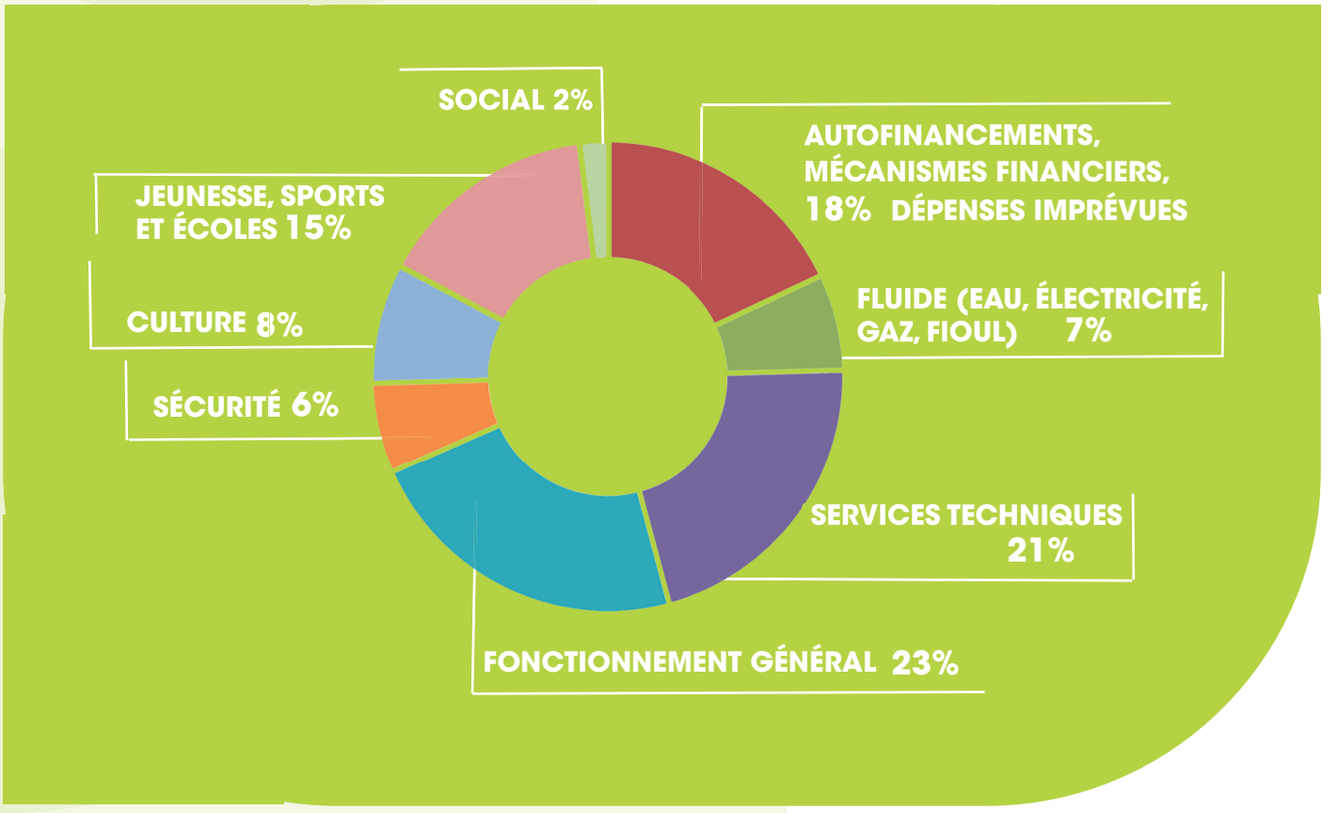

MAINTIEN DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Même si la plupart des associations ont dû réduire, voire suspendre leurs activités, la Municipalité a fait le choix de les soutenir dans cette période difficile en maintenant ses subventions en 2020 et 2021.

Le forfait jeune (aide au paiement des licences et aux investissements nécessaires à l'association) a ainsi été intégralement versé, pour un montant de 42 710 €.

L'ensemble des subventions s'élève à 158 393 €.

DES INVESTISSEMENTS POUR DÉVELOPPER ET MODERNISER NOTRE VILLE

Signe de la volonté de la Municipalité d'améliorer le quotidien des Albiniens, le budget d'investissement avoisine les 3 900 000€.

QUELQUES ACTIONS RETENUES POUR 2021

Gendarmerie
coût 1 582 665.94 € TTC
subventions 590 953 €
(État - Ministère)

Château d'eau des Naudins (Route d'Ennordres)
coût 453 186 € TTC
subvention 246 620 €
(État)

Jardin du souvenir
coût 23 555 € TTC

Étanchéité salle des fêtes
coût 36 463 €

Rénovation éclairage public
coût 55 000 €

Extension vidéo protection
coût 103 500 € TTC
subvention : 43 018 €
(État)

Tennis couverts
coût 797 882,59€ TTC
subventions 464 785 €
(État - Région- Département)

Réseau assainissement
coût 599 615.14€ TTC
subventions 268 469 €
(État - Agence de l'eau)

Route des Naudins
coût 296 000€

Columbarium
coût 14 184 € TTC

Jeux Grands Jardins
coût 25 707 € TTC

Château des Stuarts
coût 147 468 € TTC,
subvention 73 734 €
(État)

Club house de rugby
coût 219 456.48 € TTC
subventions 111 489 €
(État - Région)

Jeux pour enfants et tapis de réception école maternelle
coût 12 992€

Etude rue des Stuarts
coût 15 000 €

Plantation d'arbres
coût 23 213 € TTC

Inventaire de la biodiversité
coût 18 900€ TTC
subvention 15 000€
(Région)

Navette
coût 83 476.18 € TTC,
subventions 55 650.78 €
(ADEME - Région)

AUBIGNY OFFICIELLEMENT « PETITE VILLE DE DEMAIN »

Reconnue ville centre du nord du Cher, Aubigny est le cœur de cible de ce programme national porté par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires).

Le 12 avril 2021, Laurence Rénier a signé la convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain ». Cette initiative gouvernementale a pour mission d'aider à redynamiser les villes de moins de 20 000 habitants jouant un rôle central sur leur territoire.

Pour les 6 ans à venir, les villes retenues (1580 au total) vont bénéficier de soutiens financiers à hauteur de 3 milliards d'euros qui serviront à soutenir divers projets adaptés aux réalités locales.
A Aubigny, ce programme va permettre d'obtenir l'accompagnement indispensable à la réalisation de nombreux projets : attirer de nouveaux habitants et entreprises, redynamiser le centre-ville et les commerces, développer l'attrait touristique et commercial, etc. Les projets sont multiples.

Un dispositif fiscal avantageux pour les propriétaires

En tant que « Petite ville de demain », Aubigny-sur-Nère devient éligible à la loi Denormandie, entrée en vigueur au 1er janvier 2021.

Ce dispositif fiscal permet aux contribuables d'investir dans l'immobilier ancien avec travaux (ou immobilier ancien à rénover) et de bénéficier des mêmes avantages que les investissements dans l'immobilier neuf.

La possibilité de défiscaliser jusqu'à 21% du prix du bien acheté (s'il est loué pendant 12 ans) ou la possibilité pour le propriétaire de déduire certaines charges (taxe foncière, etc.) font partie des principaux avantages de cette loi.

Quant aux conditions d'éligibilité, il faut entre autres acquérir le bien entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2022, s'engager à le louer au moins 6 ans et entreprendre des travaux à hauteur de 25 % du prix du bien.

Plus d'informations sur https://loi-de-normandie.fr

COVID

CENTRE DE VACCINATION

Ouvert dès le 18 janvier, le centre a déjà vacciné plus de : 4616 personnes dont 1731 ont reçu leur deux doses (au 23 avril 2021). Situé aux « Terrasses de la Nère », route de la Chapelotte, le centre accueille les habitants d'Aubigny et des alentours.

Comment se passe le rendez-vous ?

L'organisation est bien rodée : dès la porte franchie, deux agents municipaux vous accueillent, effectuent les démarches administratives, prennent votre température et vous demandent de remplir un questionnaire médical.

Puis, dans la confidentialité d'un des 3 boxes, un médecin ou une infirmière se charge de l'injection. A noter qu'un médecin reste disponible en cas de doute ou de question d'ordre médical.

Avant de quitter le centre, une quinzaine de minutes d'attente est nécessaire afin de s'assurer de l'absence d'effets secondaires. Aucun n'a été signalé à ce jour.

Enfin, deux bénévoles se chargent de vous remettre une attestation de vaccination (Une attestation pour la première injection, et une autre pour les deux).
Durant tout ce parcours, chaque personne est guidée et aidée si elle en exprime le besoin.

JOURS	HEURES D'OUVERTURE(*)
LUNDI	14h/18h
MARDI	9h/13h 14h/18h
MERCREDI	14h/18
JEUDI	9h/13h 14h/18h
VENDREDI	14h/18h

(*) Les horaires sont suceptibles d'être modifiés en fonction des quantités de vaccins disponibles.

Un centre modulable

Le choix du centre s'est porté sur les « Terrasses de la Nère ». Cette grande salle d'accès facile dispose d'un vaste parking et est construite de plain-pied.

Par sa taille, la distanciation physique y est bien respectée et ses larges baies vitrées permettent une aération efficace et rapide.

Elle est aussi modulable. L'installation de boxes supplémentaires est possible.

Écoles et accueil de loisirs ouverts pour les personnels prioritaires

Suite à la décision gouvernementale de fermer les établissements scolaires et les centres de loisirs (à partir du 6 avril), la commune d'Aubigny, comme elle l'avait fait en mars dans les mêmes circonstances, a permis l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise.

Les enfants ont d'abord été pris en charge dans les écoles puis à l'accueil de loisirs pendant les vacances de printemps. Garderie du matin, du soir et cantine fonctionnaient également.

RENTRÉE SCOLAIRE

Lancement des pré-inscriptions scolaires

Dans le cadre exceptionnel de la crise sanitaire actuelle, les inscriptions scolaires pour l'année 2021-2022 s'effectueront soit par mail, soit par un dépôt du dossier complet dans la boîte aux lettres de la Mairie.

L'inscription administrative assurée par le service municipal des Affaires Scolaires est ouverte jusqu'au : 4 JUIN 2021

Pour inscrire son enfant, né en 2018, à l'école maternelle en septembre, il suffit de rassembler les pièces suivantes :

- ☑ **Photocopie du livret de famille (parents, enfant à inscrire)**
- ☑ **Copie des vaccinations à jour**
- ☑ **Justificatif de domicile de moins de trois mois**
- ☑ **En cas de divorce, copie du jugement**

(Attention : Les enfants nés en janvier, février, mars 2019 peuvent être inscrits sur une liste d'attente en fonction des places disponibles).

L'ensemble de ces documents est à transmettre par mail au service des Affaires Scolaires à « affaires.scolaires.mairie@aubigny-sur-nere.fr » ou à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie située à proximité de la porte d'entrée.

Pour toute information complémentaire, le numéro de téléphone de la Mairie est à votre disposition 02.48.81.50.00

Après enregistrement du dossier de votre enfant, le certificat d'inscription scolaire vous sera envoyé pour vérification et validation par votre signature.

L'inscription définitive de votre enfant sera confirmée par la directrice de l'école maternelle du Printemps lors d'un rendez-vous de découverte de l'environnement scolaire.

NOUVEAU !

FACILITER LA VIE DES FAMILLES

A partir du 15 juillet, les écoles publiques d'Aubigny seront placées sous le signe du numérique avec une nouveauté : l'ouverture du **KIOSQUE FAMILLE** , accessible sur le site internet de la ville.

Objectif : simplifier les démarches des familles, en proposant de nouveaux services internet.

C'est quoi le Kiosque Famille ?

C'est le nouveau service internet qui permet d'inscrire son enfant :

- ☑ **au restaurant scolaire**
- ☑ **aux accueils périscolaires du matin et du soir**
- ☑ **au centre de loisirs du mercredi et des vacances scolaires**

via ce nouvel outil à distance, depuis chez soi à l'heure de son choix. Seules les familles ne disposant pas de moyen informatique, et les familles dont les enfants bénéficient d'un Projet d'accueil individualisé, continueront à réaliser leur inscription auprès de la mairie.

Quel est l'intérêt pour les familles ?

Le Kiosque Famille viendra apporter de la souplesse aux parents. En inscrivant leur(s) enfant(s) grâce à un accès sécurisé composé d'un **« code famille »** et d'un mot de passe, les parents pourront gérer leurs informations personnelles depuis leur compte, régler leurs factures, modifier les présences en fonction des contraintes familiales sans avoir se déplacer. Fini les factures oubliées au fond du sac, le paiement s'effectuera directement à l'inscription, fini la course en sortant du travail pour venir inscrire son enfant au centre de loisirs dans les créneaux définis par la Mairie…

Conscients qu'il n'est jamais facile de prendre de nouvelles habitudes, nous tenions à vous annoncer ce changement de fonctionnement dès maintenant. Un mode d'emploi plus détaillé de ce service vous sera adressé en fin d'année scolaire. Vous pourrez ainsi inscrire votre enfant aux différents services périscolaires à partir du 15 juillet afin que sa présence soit prévue dès la rentrée.

FESTIVITÉS

LES VENDREDIS D'AUBIGNY : RENDEZ-VOUS DÈS LE 9 JUILLET 2021

Aubigny ne peut se résigner à passer l'été tristement. Les vendredis d'Aubigny auront donc lieu* à partir du **9 juillet pour réveiller la joie de vivre chez nous tous !**

Nous finalisons actuellement les animations qui vous permettront de renouer avec la musique, la danse, le jeu … le plaisir tout simplement.

Le programme détaillé sera distribué dans vos boîtes à lettres.

*Sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire

FÊTES FRANCO-ÉCOSSAISES : RENDEZ -VOUS EN 2022

Vous étiez nombreux à attendre avec impatience les Fêtes Franco-Écossaises 2021 et ses réjouissances collectives dont nous sommes tous privés depuis maintenant un an.

C'est avec regret que nous avons été contraints d'annuler cette année encore ces fêtes. En effet, les mesures actuelles, qui seront probablement maintenues dans les prochains mois, imposeront encore une jauge impossible à appliquer lors de notre manifestation.

Comment imaginer refuser l'accès à des visiteurs venant de loin ou à des Albiniens que l'on priverait de leurs propres fêtes ? Comment imaginer la distanciation sociale respectée pendant les fêtes ?!
Les groupes qui animent chaque année notre ville n'ont pas répété suffisamment. Ils nous ont donc fait savoir que leur participation n'était pas envisageable cette année.

Au-delà de ces nombreux obstacles, la sécurité sanitaire ne pourrait être assurée à tous les participants. Nous ne pouvons donc pas risquer de transformer ce week-end festif en un incubateur covid.

Toutefois, nous pouvons d'ores et déjà vous donner rendez-vous les 15, 16 et 17 juillet 2022 !!!!
Retenez bien ces dates, la fête sera totale !!!